

Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs

hello.ogbl.lu

www.ogbl.lu

contact: contact.ogbl.lu

facebook: ogbl

@ogbl_luxembourg



OGB•L

Syndicat Santé, Services sociaux
et éducatifs

Qui sommes nous?

10.000

Nous sommes tout d'abord plus que 10.000 salariés du secteur de la santé et du secteur social et éducatif qui sommes syndiqués au sein du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL afin de défendre ensemble nos intérêts sociaux et professionnels.

76.000

Mais nous sommes aussi les plus de 76 000 salariés qui sommes regroupés au sein de l'OGBL et qui en faisons la force organisée la plus importante des salariés au Luxembourg.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs est un syndicat pour tous les salariés du secteur de la santé et du secteur social:

- Les infirmiers et les infirmiers spécialisés
- Les aides-soignants
- Les éducateurs, éducateurs gradués et les Bachelors en sciences sociales et éducatives
- Les aides socio-familiaux (ASF)
- Les auxiliaires de vie
- Les assistants sociaux, assistants d'hygiène sociale, laborantins, diététiciens, psychomotriciens, orthophonistes, ergothérapeutes, kinésithérapeutes
- Les assistants techniques médicaux
- Les sage-femmes
- Les infirmiers gradués
- Les éducateurs instructeurs
- Les pédagogues et psychologues
- Les pharmaciens
- Les aides en pharmacie
- Les préparateurs en pharmacie
- Les assistants médicaux
- Les élèves en cours de formation
- Le personnel administratif
- Le personnel technique et logistique
- Les artisans et personnes à tâches manuelles
- ...



nes-

Deviens membre

hello.ogbl.lu



84,65%

Le champ d'action du syndicat comprend tous les secteurs d'entreprises et les institutions dont l'objectif comprend le conseil sanitaire et social, la prévention, l'accompagnement de bénéficiaires et les soins.

L'OGBL représente 84,65% des délégués du personnel du secteur de la santé, des soins et social et a pu avoir, lors des dernières élections sociales, 5 sièges sur 6 dans le groupe 7 (santé et secteur social) de la Chambre des salariés. Grâce à cette majorité écrasante, l'OGBL est porte-parole de toutes les négociations de conventions collectives dans le secteur de la santé, des soins et du secteur social.

OGBL

Le salarié individuel n'a
pas d'influence déterminante
dans l'entreprise

**La solution:
un syndicat fort qui défend
les intérêts collectifs
des salariés**

**Sans les milliers de militants,
le syndicat n'est rien :
la force du syndicat dépend
du nombre et de l'engagement
de ses membres.**

Bien que nous puissions, en tant qu'OGBL, être très fiers de nos résultats syndicaux dans le secteur de la santé et du social, nous sommes pleinement conscients des défis actuels et futurs qui nous attendent.

Pour réussir, nous avons besoin de l'aide de tous les salariés du secteur !

**L'adhésion au syndicat est un investissement
pour l'avenir**

Grâce à ta cotisation, tu nous permets de remplir notre mission en toute indépendance : l'amélioration des conditions de travail et de vie. En outre, tu as droit aux prestations suivantes : Des conseils, des offres d'information et de formation, une assurance accidents durant les loisirs, une protection juridique et même une indemnité de grève. Seul un syndicat disposant de moyens financiers et de nombreux membres est neutre, capable de s'imposer, de faire pression sur les employeurs et les politiques, de faire grève quand il le faut et de renforcer ses membres.

Tu peux participer de manière positive à la détermination et à l'organisation de tes intérêts... deviens membre de l'OGBL, la force motrice des salariés du secteur de la santé et du secteur social.

Bilan

intermédiaire

de nos activités syndicales

- Notre syndicat est à la tête de toutes les négociations des conventions collectives de travail du secteur de la santé et du secteur social :
 - amélioration des conditions de travail et de salaire dans ces domaines
 - harmonisation de la vie privée et de la vie professionnelle
 - Négociation d'augmentations salariales et amélioration des conditions de travail dans toutes les conventions collectives du secteur.
 - Accords conclus dans les deux nouvelles conventions collectives FHL et SAS, avec une revalorisation légitime des carrières.
 - Première convention collective au LNS
 - Échanges réguliers avec les ministères compétents sur les sujets d'actualité dans le secteur de la santé et des affaires sociales.
 - Prise de position sur les propositions de réforme dans notre secteur, telles que le plan hospitalier, la réforme de l'assurance dépendance, la réforme des services d'éducation et d'accueil (SEA), la réforme du régime des préretraites, la réforme des formations des professions de la santé, des soins et du social, le virage ambulatoire
 - Engagement en faveur d'une meilleure qualité dans le secteur de la santé et du social
 - Négociation de plans de maintien de l'emploi
 - Collaboration paritaire avec la FHL concernant la formation professionnelle continue : «CFPC DeWidong».
 - Refus catégorique des tentatives des employeurs d'introduire des instruments d'évaluation du personnel et des classifications salariales selon les fonctions.
 - Nombreuses actions syndicales telles que conférences de presse, manifestations, etc.
 - Publications (communiqués de presse, tracts, brochures, ...) sur des thèmes d'actualité dans l'ensemble du secteur social et de la santé
 - formations syndicales spécifiques pour le secteur de la santé et du social
 - Création de plates-formes d'information et de discussion pour les délégués du personnel : CoCoMix (FHL), Comité SAS et Comité Labos.
 - ...
- Les acquis et les succès de ces dernières années n'ont pu être obtenus que grâce à l'engagement continu des membres et des délégués au sein de notre syndicat !

Nos primaires

Revendicats

- Une politique tarifaire continue, adaptée à la situation économique du Luxembourg
- Des salaires équitables, en fonction des formations des salariés
- L'amélioration de la qualité dans le secteur de la santé et du social
- Une réforme qualitative et cohérente de la formation des professions de la santé, des soins et du social
- Une politique du personnel progressiste
- Une transparence en matière de dotation en personnel
- Une dotation suffisante en personnel qualifié dans le secteur de la santé et du social
- Des dotations minimales dans le secteur de la santé
- La garantie d'un accès universel et équitable à des services de santé, de soins et d'aide sociale de qualité
- Une assurance dépendance qui tienne compte des besoins individuels des personnes nécessitant des soins et qui garantisse de bonnes conditions de travail pour les travailleurs.
- Une convention collective unique pour les salariés de la santé et du social.
- Le financement des soins de santé et des services sociaux doit garantir la qualité et l'évolution des conventions collectives.
- Contre tout financement forfaitaire de type DRG
- Maintien des emplois dans les conventions collectives actuelles du secteur sanitaire et social
- Contre toute externalisation des emplois (outsourcing)
- Application de la convention collective SAS au personnel des crèches privées
- Une convention collective pour le personnel des laboratoires privés
- Un dialogue social constructif entre le syndicat, les ministères et les organisations patronales concernant toute décision d'importance sectorielle ou nationale.
- L'implication des professionnels de terrain dans le processus de décision politique des réformes sectorielles.

Le personnel

la santé et

services sociaux

au Luxembourg

mérite respect

reconnaissance

ctions

el de
des
aux
burg
ct et
nce!



Prestations collectives

dans le domaine de la santé et de l'action sociale

Négociations des conventions collectives

L'OGBL est le porte-parole de toutes les négociations de conventions collectives dans le secteur de la santé et du social :

- Convention collective pour les salariés du secteur hospitalier luxembourgeois (FHL)
- Convention collective pour les salariés du secteur social et du secteur des soins (SAS)
- Convention collective pour les salariés du Domaine Thermal de Mondorf
- Convention collective pour les salariés des pharmacies
- Convention collective pour les salariés du Laboratoire National de Santé (LNS)

Imaginez que dans notre secteur, il n'y ait pas de convention collective :

- Embauches au salaire minimum non qualifié ou qualifié
- Système salarial arbitraire et opaque
- Pas d'augmentation de salaire en fonction de l'expérience ou des années de travail
- Chaque augmentation de salaire doit être négociée individuellement avec l'employeur
- 26 jours de congé
- Pas de possibilité de prendre des congés non payés
- Pas de congé social
- Pas de formation continue payée
- Pas de garantie d'emploi en cas de fermeture de service, de rachat, de fusion ou d'externalisation de certaines activités
- Suppression de tous les avantages prévus par les conventions collectives en matière de conditions de travail
- Pas d'allocation de fin d'année



ectives



Assurance responsabilité civile professionnelle

Les membres de l'OGBL qui

- exercent une profession de santé
- exercent une profession socio-éducative
- sont des pharmaciens employés dans une pharmacie
- sont en formation pour une profession de santé ou pour une «aide socio-familiale».

bénéficient gratuitement d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

L'assurance couvre les conséquences financières découlant de la responsabilité civile professionnelle et résultant de négligences ou de fautes commises dans l'exercice de la profession. Cette responsabilité civile ne s'applique pas si la profession est exercée en tant qu'indépendant.

La responsabilité civile couvre les dommages corporels jusqu'à 5.000.000 € et les dommages matériels jusqu'à 500.000 €.

La responsabilité civile est subordonnée à la possession des diplômes professionnels correspondants, et le cas échéant, à l'autorisation d'exercer au Grand-Duché de Luxembourg.

ATTENTION:

La loi du 1^{er} juillet 2014, qui transpose la directive européenne relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, a également modifié la loi du 26 mars 1992 relative à l'exercice et à la valorisation de certaines professions de santé :

Les professionnels de la santé sont désormais tenus, sous peine de sanctions disciplinaires, de justifier d'une assurance responsabilité civile professionnelle. (Nouvel article 8bis de la loi du 26 mars 1992).



nsabilité

elle

**pour les professions de la santé et du
social et pour les pharmaciens salariés**



Autres prestations individuelles

L'OGBL offre à ses membres une protection et des prestations particulières par le biais de :

1. l'assistance juridique gratuite en matière de droit social
2. la protection juridique gratuite en matière de droit du travail après une affiliation de 12 mois
3. l'assistance en cas de grève et de lock-out
4. conseil gratuit pour l'établissement de la déclaration d'impôts
5. l'affiliation à la caisse de décès de l'OGBL
6. l'octroi d'une aide aux survivants
7. la possibilité d'être affilié à la CMCM
8. conditions préférentielles pour l'affiliation à Luxembourg Air Rescue (L) et au Centre Médical Hélicopté-CMH (B)
9. l'octroi d'une bourse d'études aux parents dont les enfants étudient
10. l'assurance accident loisirs gratuite et des possibilités d'assurance plus avantageuses auprès du groupe Bâloise Assurances
11. la possibilité de souscrire en priorité les assurances maladie auprès de la DKV Luxembourg.
12. l'adhésion gratuite à la «Patientenvertretung» (organisation de défense des intérêts des patients)
13. l'envoi gratuit du mensuel OGBL-Aktuell
15. des formations continues gratuites (droit du travail, droit social et affaires syndicales)



En juin 2018, la première grève dans le secteur des soins au Luxembourg a eu lieu après de nombreuses attaques de la part des employeurs contre les conditions de travail et de salaire existantes. La grève a duré 11 jours entiers dans les maisons de retraite et de soins concernées. Grâce à cet engagement courageux et infatigable, les salariés et leur syndicat, l'OGBL, ont réussi à repousser toutes les attaques et à garantir les conditions de travail et de salaire des salariés concernés, ainsi que les améliorations futures jusqu'à leur pension.



Le 4 juin 2016, environ 9 000 salariés du secteur de la santé, des soins et du social sont descendus dans la rue pour lutter pour l'application de l'accord salarial public dans leur secteur. Ce n'est que grâce à cette expression de solidarité, menée par le syndicat porte-parole OGBL, qu'il a été possible d'obtenir, après de nouvelles négociations, une large revalorisation des salaires dans le secteur de la santé, des soins et du social.

Les structures du ——— — Syndicat Santé, Services sociaux & éducatifs ———

La direction syndicale gère les affaires du syndicat. Elle est élue tous les 5 ans par les délégations du personnel OGBL du secteur de la santé et du secteur social et éducatif à l'occasion de la Journée syndicale.

Le comité exécutif, est également élu tous les 5 ans.

Les commissions tarifaires des conventions collectives sont composées des délégations du personnel de l'OGBL du secteur concerné.

Les sections d'entreprise de l'OGBL regroupent tous les membres de l'OGBL qui travaillent dans une entreprise déterminée du secteur de la santé et du secteur social.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL est représenté dans tous les organes décisionnels de l'OGBL.



Questions?

Nous sommes là pour toi !

T. 54 05 45 – 293

santesocial@ogbl.lu

 **OGBL Santé, Services sociaux et éducatifs**

 **@ogbl_sante_soc_et_educ**

Tu trouveras toutes les coordonnées sur ogbl.lu

ogbl.lu

f ogbl

t ogbl_luxembourg

OGB·L

— Deviens
membre —

— de l'OGBL!

hello.ogbl.lu

OGB·L
— LE SYNDICAT